Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-215602046-20260615-DEL47_2026-DE

COMMUNE SAINT ALLOUESTRE
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à vingt heures trente,

Le Conseil municipal de la commune de SAINT-ALLOUESTRE régulièrement convoqué le 05 juin 2026 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine AUDIC, Maire.

Etaient présents : Martine AUDIC, Marie Hélène JÉHANNO, Gérard GUILLO, Astrid MAUGUEN, Raymond PICAUD, Christian MANDART, Sébastien LEROUX, Magali LE GOFF, Gaël MALCOSTE, Cindy PICAUD LE ROY, Audrey CORFMAT, Sarah LE PEN et Adrien BRIANT

Etaient absents excusés : Mickaël SEVENO et Paulette RIVOAL

Secrétaire de séance : Audrey CORFMAT

DELIBERATION N° 47-2026 – RENOUVELLEMENT ADHESION A LA CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES DES COLLECTIVITES + NATURE

Depuis 2023, le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust SMGBO anime sur son territoire la **charte + Nature**, portée par la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles.)
Cette charte accompagne les communes dans une démarche d'entretien durable des espaces publics, autour de cinq thématiques principales :

- le respect du zéro phyto,
- la réduction des déchets verts,
- la gestion raisonnée de l'eau,
- la préservation et le développement de la biodiversité,
- la communication et la sensibilisation.

Bien que la charte soit portée au niveau national par la FREDON, son animation locale est assurée par le SMGBO auprès des communes du territoire.
Saint-Allouestre y a adhéré en 2024. Madame la Maire propose de poursuivre l'engagement.
Le diaporama de présentation de cette démarche et de ses enjeux a été présenté, par voie dématérialisée, au Conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-215602046-20260615-DEL47_2026-DE

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- décide de renouveler son adhésion à cette nouvelle charte,
- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

L'assemblée est également invitée à consulter la charte vers le site internet *https://fredon.fr/charte-plus-nature*

Pour copie conforme,
Po La Maire, Martine AUDIC

Pour le Maire,
Marie-Hélène JEHANNO
1ère Adjointe

MAIRIE de SAINT-ALLOUESTRE - 56 (Morbihan) -

Certifié exécutoire
le
Publié le 17 juin 2026